

Cote du document: EB 2017/LOT/P.4
Date: 11 avril 2017
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à l'Union des Comores pour le Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ibrahima Bamba
Chargé de programme de pays
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2530
courriel: i.bamba@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	3
II. Description du projet	4
A. Zone d'intervention et groupe cible	4
B. Objectif de développement du projet	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du projet	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du projet	7
A. Coût du projet	7
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	14

Sigles et acronymes

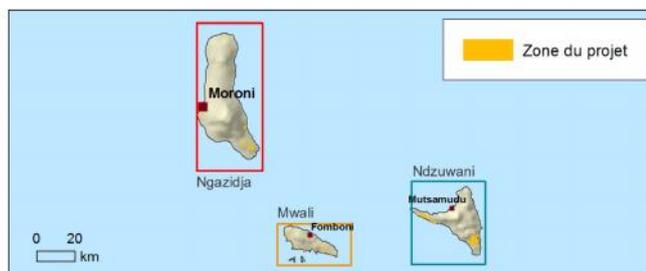
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CRDE	Centres ruraux de développement économique
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
PAPPN	Projet d'appui aux petits producteurs du Nioumakélé
PEID	Petit État insulaire en développement
PREFER	Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SCA2D	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
UCGP	Unité de coordination et de gestion du projet
URAT	Unité régionale d'appui technique

Carte de la zone du projet

Union des Comores

Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales (PREFER)

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 29-07-2016

Union des Comores

Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Union des Comores
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (MAPEATU)
Coût total du projet:	10,65 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA (SAFP 2016-2018):	1,11 million de DTS (équivalant approximativement à 1,50 million d'USD)
Montant du don du FIDA (SAFP 2016-2018):	1,11 million de DTS (équivalant approximativement à 1,50 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
Montant du don du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA:	0,74 million de DTS (équivalant approximativement à 1,00 million d'USD)
Cofinancier:	Institut international d'agriculture tropicale (IITA)
Montant du cofinancement:	0,55 million d'USD
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	0,46 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,64 millions d'USD
Déficit de financement:	3,00 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et don à l'Union des Comores pour le Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales, telle qu'elle figure au paragraphe 44.

Proposition de prêt et don à l'Union des Comores pour le Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. L'Union des Comores est un petit État insulaire de l'océan Indien couvrant une superficie totale de 1 862 kilomètres carrés (km²). La population de l'Union est estimée à environ 770 000 habitants, avec 414 habitants au km² et un taux de croissance de 2,4% (2014). La population comorienne est jeune, avec une moyenne d'âge de 24 ans. Un des défis économiques et sociaux du pays est le taux de chômage des moins de 25 ans, qui atteint 44,5%.
2. Après une longue période d'instabilité politique et institutionnelle marquée par de nombreux coups d'État depuis son indépendance, les Comores se sont engagées depuis une douzaine d'années dans un processus de consolidation de la paix et de renforcement de la démocratie. S'agissant de l'indice de développement humain, les Comores se placent en 159^e position sur 188 pays, avec un recul de quatre places depuis 2008, et se placent en 136^e position pour ce qui est de l'indice de perception de la corruption¹. Les faiblesses et les difficultés de fonctionnement de l'administration dérivant du partage des compétences entre le niveau national et les gouvernements des trois îles freinent le développement économique du pays.
3. Entre 2010 et 2014, la croissance réelle annuelle s'établissait en moyenne à 2,9%. Les Comores font partie des pays les moins avancés et figurent parmi les pays les plus pauvres, avec un PIB de 841 USD par habitant. L'économie est peu diversifiée et repose sur le secteur agricole, qui génère 35,6% du PIB², environ 68% de l'emploi³ et près de 90% des recettes d'exportation. Les transferts d'argent de la diaspora représentaient environ 26% du PIB en 2013, soit presque quatre fois le montant de l'aide publique au développement reçue par le pays. Ces fonds sont utilisés en très grande majorité à des fins de consommation et très peu utilisés pour des activités productives. Le pays est classé 126^e sur 189 pays pour ce qui est du climat des affaires⁴. Il est vulnérable à la conjoncture internationale à cause de sa forte dépendance à l'égard des importations, notamment de produits alimentaires et d'hydrocarbures.
4. Le climat est de type tropical humide marqué par une saison chaude et pluvieuse (décembre à mai) et une saison fraîche et sèche (juin à novembre). Les températures moyennes se situent entre 23 et 35 °C. La pluviométrie annuelle varie d'une île à l'autre: 1 926 millimètres (mm) à Anjouan, 1 263 mm à Mohéli et 1 296 mm à Ngazidja. À l'horizon 2050, les Comores devraient connaître une augmentation globale de la température de 1,5 °C et une baisse modérée des précipitations, de moins de 10% en moyenne (Centre international d'agriculture

¹ Transparency international, 2015.

² Banque mondiale, 2014, données pays.

³ FAOStat, 2014.

⁴ Banque mondiale, rapport Doing Business 2016.

tropicale, 2015). Néanmoins, à l'horizon 2030, il ne devrait pas y avoir de changement en termes de cumul annuel de précipitations, mais un allongement de la saison sèche ainsi qu'une augmentation des fortes pluies et une hausse des températures (+ 0,8 °C). Le pays est confronté à plusieurs menaces, dont les cyclones tropicaux, les glissements de terrain, la montée du niveau de la mer dans les zones côtières, les raz-de-marée, les vents violents, les feux de brousse, les épidémies (paludisme, choléra, typhoïde, etc.) et les éruptions volcaniques. La pression démographique, la pauvreté et les faibles capacités de production favorisent la dépendance à l'égard des ressources naturelles et la compétition pour l'appropriation des terres forestières publiques causant la dégradation de l'environnement.

5. Le secteur agricole est très vulnérable du fait de l'existence de systèmes d'exploitation traditionnels peu performants et peu résilients, qui provoquent progressivement la destruction du couvert végétal ainsi que l'appauvrissement et l'érosion des sols. Les terres arables représentent 48% de la superficie du pays. L'agriculture est pratiquée essentiellement dans de petites exploitations familiales dont la taille est d'environ 1,1 hectare (ha). Les petits exploitants agricoles pratiquent une production polyvalente⁵ associant: i) la banane; ii) les racines et tubercules, dont le manioc; iii) le maraîchage – oignon, tomate et carotte; et iv) d'autres productions (légumineuses, céréales, vanille, girofle, ylang-ylang, etc.). Les cultures vivrières et maraîchères occupent 90% des superficies emblavées. Les cultures de rente (girofle, ylang-ylang, vanille) occupent en moyenne 10% de la superficie des exploitations. Les femmes jouent un rôle prédominant dans la production des cultures vivrières, mais ont un accès limité aux institutions et aux ressources productives, y compris à la terre.
6. Les rendements sont généralement faibles, de l'ordre de 8 tonnes/ha pour la banane ou le manioc. La plupart des petits exploitants agricoles ne disposent pas de droits fonciers formels, ce qui ne les incite pas à investir dans l'amélioration durable de la productivité des sols. La production vivrière nationale ne couvre que 59% des besoins alimentaires du pays⁶. Sur 300 ha de terres irrigables, 130 ha sont irrigués (FAO, 2012). Le morcellement et la petite taille des exploitations, liés à la forte densité de population (jusqu'à 574,8 habitants/km² à Anjouan), poseront à l'avenir de véritables problèmes d'aménagement du territoire et de pression sur les terres et l'environnement.
7. En 2009, 44,8% de la population vivait sous le seuil de pauvreté. Le plus fort taux de pauvreté des ménages est relevé à Anjouan (61%), suivi de Mohéli (56%) puis de Ngazidja (34%). La pauvreté est essentiellement un phénomène rural dans la mesure où elle touche 80% des ménages ruraux. Près de la moitié de la population n'a qu'un accès limité à l'eau potable, à l'électricité et à des services de base tels que l'éducation et la santé. Avec un coefficient de Gini de 0,643⁷, les inégalités de revenus sont importantes et l'incidence de la pauvreté monétaire a augmenté d'un point entre 2004 et 2012 dans toutes les îles. Avec le taux de croissance démographique actuel, la population comorienne va doubler d'ici à 2030, et le niveau de croissance enregistré reste insuffisant pour soutenir une augmentation du revenu réel par habitant et réduire la pauvreté.
8. Malgré l'amélioration constatée en 2000, l'indice de la faim dans le monde reflète une situation alarmante au niveau des indicateurs de sous-alimentation, de malnutrition et de mortalité infantile. Chez les enfants de moins de 5 ans, on estime la prévalence de la malnutrition chronique à 32,1%, celle de la malnutrition aiguë à

⁵ F. Nuttens et M. Said, 1995, Gestion des terroirs aux Comores, logique paysanne et évolution des écosystèmes, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Cahiers de la recherche-développement, pp. 77-93.

⁶ Banque mondiale, 2013, données pays.

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2014*.

11,1% et le taux de mortalité à 7,8%⁸. Seulement 5,9% des enfants ont un régime alimentaire minimum acceptable. Les problèmes nutritionnels sont essentiellement liés à la faible diversité de l'alimentation, aux habitudes alimentaires inappropriées et aux connaissances insuffisantes en matière de nutrition.

9. Les Comores viennent de se doter d'une nouvelle Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D, 2015-2019), dont l'ambition est de "faire des Comores un pays émergent d'ici à 2040" et qui vise quatre objectifs: i) ramener la pauvreté à un niveau socialement acceptable; ii) faire en sorte que les Comores accèdent au statut de pays à revenu intermédiaire; iii) faire en sorte que le pays parvienne au stade de nouveau pays industrialisé; et iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. La première Politique nationale de développement agricole, validée en 2001, fixe les priorités pour le secteur agricole. Elle devrait être remplacée par le Programme national d'investissement agricole⁹, dont le processus d'élaboration a démarré en 2015. En matière de contributions prévues déterminées au niveau national (2015), les Comores visent l'amélioration de la résilience au changement climatique au niveau des exploitations agricoles et de la gestion de l'eau et du système des épizooties. Les Comores ont pour ambition d'être un puits de carbone, c'est-à-dire de contribuer à stocker plus de gaz à effet de serre qu'il n'en émet, notamment par le biais du secteur agricole.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

10. L'agriculture constitue la principale source de revenus et d'approvisionnement alimentaire des populations rurales des Comores. Toutefois, la forte dépendance à l'égard des importations, y compris des produits vivriers comme la banane, le manioc et les produits maraîchers, les rend vulnérables aux chocs extérieurs et hypothèque leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour remédier à cette situation, les autorités comoriennes ont pour objectif de stimuler le développement de la production vivrière locale afin: i) d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages agricoles; et ii) de dégager des excédents afin d'approvisionner le marché national, tout en générant des revenus pour les petits producteurs.
11. La banane et le tubercule de manioc comptent parmi les aliments de base à forte valeur énergétique des Comoriens. Ces produits présentent un fort potentiel de contribution à la sécurité alimentaire et de commercialisation, car la demande est loin d'être satisfaite. La tomate, l'oignon et la carotte jouent également un rôle clé dans l'alimentation des Comoriens en tant que principaux légumes riches en vitamines. Les feuilles de manioc sont également riches en éléments nutritifs (protéines, vitamines et minéraux). La culture de ces produits vivriers et maraîchers est adaptée aux divers bioclimats comoriens, et les paquets technologiques nécessaires au développement de ces cultures sont disponibles. Toutefois, l'accès des producteurs à ces techniques est limité par: i) la faible capacité d'appui-conseil dans le secteur agricole; ii) le manque de formation technique et d'organisation des producteurs; iii) l'insuffisance de moyens financiers permettant aux agriculteurs d'investir dans les équipements et les autres infrastructures de production ou de transformation; et iv) la faible organisation des acteurs et du marché.

⁸ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Indice sur la faim dans le monde 2015.

⁹ Il s'inscrit dans le processus du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

12. Le Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales (PREFER) est aligné sur les orientations stratégiques de la SCA2D, dont le but est de "développer une agriculture écologiquement intensive afin d'augmenter durablement la production agricole, de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois, à la distribution des revenus aux agriculteurs et aux recettes d'exportation à l'État, et de préserver les milieux naturels et cultivés garants de sa durabilité et du développement des autres secteurs". Il s'inscrit également dans la stratégie relative aux petits États insulaires en développement (PEID) du FIDA grâce au développement d'une agriculture paysanne performante, résiliente au changement climatique, connectée aux marchés et créatrice de revenus. Enfin, le PREFER est en phase avec les orientations du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Commission de l'océan Indien, qui mettent l'accent sur la relance de l'offre régionale de produits alimentaires afin de réduire la dépendance à l'égard des importations et doivent être également prises en compte.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

13. Le projet sera mis en œuvre dans 48 villages répartis comme suit: 10 villages dans l'île de Grande Comore, 22 villages dans l'île d'Anjouan et 16 villages dans l'île de Mohéli. Les bénéficiaires du projet sont: i) les ménages de petits exploitants agricoles qui travaillent sur moins de 1 ha; ii) les petites exploitations dirigées par des femmes chefs de ménage; et iii) les jeunes, hommes ou femmes (25 à 35 ans), actifs dans le secteur agricole et les activités connexes. Le projet touchera environ 7 000 ménages, en particulier les groupes les plus vulnérables que sont les petits exploitants agricoles, touchant ainsi 35 000 personnes, dont 14 000 femmes (40%) et 5 250 jeunes (15%).

B. Objectif de développement du projet

14. Le projet a pour finalité d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Dans ce cadre, il visera à accroître durablement la disponibilité alimentaire et les revenus agricoles au niveau des ménages bénéficiaires. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) améliorer la base productive, la résilience au changement climatique et la structuration des petites exploitations agricoles; et ii) accroître la productivité agricole des ménages ruraux ciblés.

C. Composantes/résultats

15. Le projet s'articule autour de deux composantes techniques: i) amélioration de la base productive et structuration des petites exploitations agricoles; et ii) amélioration de la productivité agricole et de l'alimentation des ménages ruraux.
16. La composante 1 "Amélioration de la base productive et structuration des petites exploitations agricoles" vise à: i) améliorer et sécuriser le capital naturel des exploitations agricoles familiales pour freiner les pertes de sol par érosion et renforcer la fertilité naturelle des parcelles; et ii) structurer les producteurs autour de fonctions, en commençant par l'aménagement collectif de l'environnement naturel.
17. La composante 2 "Amélioration de la productivité agricole et de l'alimentation des ménages ruraux" vise à accroître la productivité agricole et à assurer la sécurité nutritionnelle des ménages bénéficiaires. Dans ce cadre, l'action du projet permettra: i) le renforcement des capacités des producteurs en termes de techniques de production; ii) l'accès des bénéficiaires à du matériel végétal amélioré; iii) la facilitation de l'accès au marché; et iv) l'éducation pour l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles.

III. Exécution du projet

A. Approche

18. L'exécution de ce projet se fera sur cinq ans (2017-2021), en deux phases de 2,5 ans. Un examen à mi-parcours sera organisé par le gouvernement et le FIDA afin de déterminer si la stratégie et l'approche du PREFER ont conservé leur pertinence ou bien nécessitent des ajustements.
19. Sur la base des enseignements tirés et des acquis des projets antérieurs financés par le FIDA (PAPPN, PNDHD) aux Comores, les interventions du PREFER reprendront les approches "site" et "groupement" et s'inscriront clairement dans une approche de gestion durable des terres, particulièrement adaptée pour réhabiliter les zones dégradées et garantir une utilisation optimale des ressources en terres.
20. Les activités du projet seront mises en œuvre par des opérateurs spécialisés, sélectionnés conformément aux procédures de passation de marchés. Les services spécialisés des divers ministères concernés par la mise en œuvre du PREFER, dont les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, contribueront également à l'exécution du projet. Des contrats d'objectifs seront établis avec des partenaires institutionnels, à savoir: i) les centres ruraux de développement économique (CRDE) pour la formation technique des producteurs; ii) l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) pour l'introduction et l'évaluation du matériel végétal amélioré pour la banane et le manioc, et le renforcement des capacités des CRDE, des producteurs et des chercheurs; et iii) l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) pour l'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation (S&E) des activités de recherche-action participative. Des contrats de prestation de services seront passés avec des opérateurs privés (ONG, bureaux d'études, consultants, etc.) sélectionnés en fonction de critères techniques et de l'expertise dans le domaine d'intervention recherché.

B. Cadre organisationnel

21. Le PREFER sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (MAPEATU). Au niveau national, la concertation sera assurée par un Comité national de pilotage (CNP) et par des comités régionaux de pilotage (CRP) dans les trois îles.
22. La coordination sera assurée par une unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) disposant d'une autonomie administrative et financière. Dans chaque île, la mise en œuvre sera coordonnée par une unité régionale d'appui technique (URAT).

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. Sur la base du cadre logique, chaque URAT préparera un plan de travail et budget annuel (PTBA) tenant compte des orientations définies par l'UCGP. Le plan de travail des antennes sera discuté lors des réunions des comités régionaux afin d'être validé. Les plans de travail des îles seront ensuite soumis à l'unité nationale de coordination et de gestion du projet pour arbitrage, consolidation et soumission au CNP.
24. Le système de S&E sera simple et léger. Il reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques. Des informations seront collectées et analysées sur: i) l'avancement et la performance de tous les acteurs participant à l'exécution du PTBA; ii) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes spécifiques de coordination et de suivi des diverses composantes et activités; iii) l'articulation et l'alignement du système de S&E avec les indicateurs de suivi exigés par le ministère de tutelle; iv) l'évaluation de la participation effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution; v) la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée à la

problématique hommes-femmes; et vi) l'impact des activités du projet sur les bénéficiaires.

25. Au démarrage du projet, un consultant international sera recruté pour appuyer l'UCGP dans la conception de l'application informatique du S&E, et la préparation du manuel d'exécution et de S&E du projet. Le projet bénéficiera également, dans le cadre de l'atelier de démarrage, de l'assistance technique nécessaire pour la finalisation du premier PTBA et l'appropriation des procédures du FIDA. Durant la première année de mise en œuvre, les différentes études de référence requises seront réalisées, à savoir: i) les études de base relatives au Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI); ii) l'étude des indicateurs de référence pour la production; iii) les études de marché; et iv) les études de caractérisation des organisations paysannes.
26. Le projet préparera des rapports semestriels et un rapport annuel et les soumettra à son administration de tutelle et au FIDA. Un examen à mi-parcours sera conduit afin de définir les orientations utiles. Durant la dernière année d'exécution, l'UCGP effectuera une étude finale d'impact et préparera un rapport d'achèvement de projet selon la méthodologie et le format du FIDA.
27. Le responsable du S&E du projet sera également chargé de la communication et de la gestion des savoirs. À cet effet, il mettra en place un système de collecte et de diffusion d'informations utiles aux différents acteurs, ainsi que de capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par le projet. En fonction des besoins, le projet mobilisera l'expertise ponctuelle requise pour la préparation des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio, et il organisera des échanges d'expériences et de savoir-faire.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

28. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur aux Comores ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur ainsi que dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du projet. La mise à disposition des fonds du FIDA se fera par le biais du circuit standard prévu et déjà expérimenté dans le cadre des projets antérieurs du FIDA aux Comores, notamment le réapprovisionnement du compte désigné, le paiement direct et la procédure de remboursement. L'utilisation des états certifiés des dépenses à l'appui des dépenses encourues par le projet est également prévue. Au sein de l'UCGP, le service administratif et financier sera composé du responsable administratif et financier et du comptable, avec l'appui d'un assistant. Au niveau des URAT, la gestion fiduciaire sera assurée par le comptable, avec l'appui d'un assistant.
29. Audit interne et externe. Le ministère en charge de l'agriculture ne disposant pas d'un service de contrôle interne, les services d'un consultant seront mobilisés pour accompagner l'audit interne du projet pendant les deux premières années d'exécution. Une fois par an, le projet sera soumis à un audit externe des états financiers, conformément aux directives du FIDA. Cet audit sera effectué selon les Normes internationales d'audit et dans le respect des directives du FIDA en matière d'audit.
30. Passation des marchés. La passation des marchés sera conduite en conformité avec les directives du FIDA et les dispositions réglementaires et législatives comoriennes en la matière. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, à favoriser la concurrence et à obtenir de meilleures offres. Les modalités de passation des marchés seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du projet.

E. Supervision

31. Le FIDA supervisera directement le projet, de concert avec le Gouvernement comorien, à raison de deux missions de supervision par an.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

32. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, s'établit à 10,65 millions d'USD sur cinq ans. Le coût de la composante 1 "Amélioration de la base productive et structuration des petites exploitations agricoles" s'élève à environ 2,80 millions d'USD, soit 26% du coût total. Le coût de la composante 2 "Amélioration de la productivité agricole et de l'alimentation des ménages ruraux" s'élève à 4,95 millions d'USD, soit 46% du coût total, et celui du dispositif de coordination, de gestion et de S&E est estimé à 2,89 millions USD, soit 27% du coût total. Ces informations sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1
Coût du projet par composante et source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	SAFP FIDA 2016-2018 50% don – 50% prêt		Déficit de financement		ASAP		IITA		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
A. Amélioration de la base productive et structuration des petites exploitations agricoles													
A.1. Gestion durable du capital productif naturel	456,2	19,0	898,7	37,5	833,7	34,8	-	-	169,0	7,0	41,4	1,7	2 399,0
A.2. Renforcement des capacités des organisations de producteurs	157,4	39,0	216,0	53,5	-	-	-	-	-	-	30,3	7,5	403,7
Sous-total	613,6	21,9	1 114,7	39,8	833,7	29,7	-	-	169,0	6,0	71,7	2,6	2 802,7
B. Amélioration de la productivité agricole et de l'alimentation des ménages ruraux													
B.1. Appui-conseil aux producteurs	130,0	45,2	157,6	54,8	-	-	-	-	-	-	0,0	-	287,6
B.2. Accès au matériel végétal, aux autres intrants et aux équipements de production	274,5	7,7	170,5	4,8	-	-	550,7	15,5	2 470,1	69,5	90,4	2,5	3 556,2
B.3. Facilitation de l'accès au marché	241,9	35,8	377,2	55,9	-	-	-	-	-	-	56,2	8,3	675,3
B.4. Éducation et promotion de bonnes pratiques nutritionnelles	163,0	37,3	272,7	62,5	-	-	-	-	-	-	0,6	0,1	436,3
Sous-total	809,3	16,3	977,9	19,7	-	-	550,7	11,1	2 470,1	49,8	147,2	3,0	4 955,3
C. Coordination et gestion du projet													
C.1. Gestion et suivi au niveau national	1 090,8	53,7	584,3	28,8	166,3	8,2	-	-	-	-	188,4	9,3	2 029,8
C.2. Gestion et suivi au niveau des îles	486,3	56,5	323,2	37,6	-	-	-	-	-	-	50,8	5,9	860,3
Sous-total	1 577,1	54,6	907,4	31,4	166,3	5,8	-	-	-	-	239,2	8,3	2 890,0
Coût total du projet	3 000,0	28,2	3 000,0	28,2	1 000,0	9,4	550,7	5,2	2 639,1	24,8	458,1	4,3	10 648,1

B. Financement du projet

33. Le projet sera financé comme suit: i) un financement du FIDA de 3,00 millions d'USD (28,2% – SAFP FIDA 2016-2018), constitué d'un prêt de 1,50 million d'USD (14,1%) et d'un don de 1,50 million d'USD (14,1%); ii) un don de 1,00 million d'USD (9,4%) au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP); iii) un cofinancement de l'IITA de 0,55 million d'USD (5,2%), sous la forme d'une assistance technique pour la production et la diffusion de matériel végétal; iv) une

contribution du Gouvernement comorien d'un montant d'environ 0,46 million d'USD (4,3%); et v) une contribution des bénéficiaires d'un montant de 2,64 millions d'USD (24,8%), essentiellement par le biais de leur participation au coût de l'embocagement et de la diffusion de variétés améliorées de manioc et de banane. Il reste un déficit de financement de 3,00 millions d'USD qui pourra être mobilisé au titre du cycle SAFP 2019-2021, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	SAFP FIDA 2016-2018 50% don – 50% prêt		Déficit de financement		ASAP		IITA		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Génie rural/civil	74,6	16,8	266,0	59,8	59,7	13,4	-	-	-	-	44,5	10,0	444,8
Véhicules et équipements	185,7	55,2	43,2	12,8	-	-	-	-	-	-	107,7	32,0	336,7
Formation et ateliers	581,3	40,9	815,4	57,4	23,4	1,6	-	-	-	-	0,0	-	1 420,2
Services de consultation	726,4	36,0	479,0	23,7	80,2	4,0	532,7	26,4	-	-	202,0	10,0	2 020,2
Dons et subventions	519,2	11,0	779,0	16,6	750,6	15,9	18,1	0,4	2 639,1	56,1	-	-	4 706,0
Salaires et indemnités	751,0	55,6	513,2	38,0	86,1	6,4	-	-	-	-	0,0	-	1 350,3
Fonctionnement	161,8	43,7	104,2	28,2	-	-	-	-	-	-	103,9	28,1	369,8
Total	3 000,0	28,2	3 000,0	28,2	1 000,0	9,4	550,7	5,2	2 639,1	24,8	458,1	4,3	10 648,1

C. Résumé des avantages et analyse économique

34. Le PREFER offrira des avantages socioéconomiques directs aux petites exploitations, grâce à un accroissement de la production vivrière (banane, manioc, tomate, oignon, carotte) qui devrait s'établir à 35 200 tonnes par an en période de croisière lors de la cinquième année d'exécution ainsi qu'aux bénéfices induits par l'augmentation des quantités produites et la diversification de l'alimentation. Sur le plan environnemental, le calcul des avantages basé sur l'outil ExACT donne un potentiel d'atténuation de l'ordre de 70 000 teqCO₂ pour le PREFER, soit en moyenne 3 500 teqCO₂ par an. Cela représente 20% des objectifs pour le secteur agroforestier du pays à l'horizon 2022¹⁰. Sur le plan nutritionnel, le projet améliorera l'accès des pauvres aux aliments de base en contribuant à la baisse du prix au consommateur, grâce à une offre diversifiée et abondante de produits vivriers de base sur les marchés dans chaque île. Enfin, sur le plan institutionnel, le projet renforcera la capacité d'intervention des opérateurs d'appui publics et privés en termes de logistique, technique et de fonctionnement (mise à disposition de lots de vitroplants de banane et de manioc à multiplier et à vendre aux exploitations agricoles. Le taux de rentabilité interne économique du projet est de 15,9%, ce qui est largement supérieur au coût d'accès au capital. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 21,9 millions d'USD. L'analyse montre que les taux de rentabilité restent élevés face au risque d'augmentation des coûts de la production vivrière.

D. Durabilité

35. La stratégie de durabilité du PREFER s'appuie principalement sur la responsabilisation des producteurs. Elle s'articule autour de trois axes complémentaires: i) le développement et le renforcement des capacités des groupements de producteurs afin de développer des services internes d'appui et de solidarité; ii) l'appui à la mise en place et au renforcement de la figure du "paysan leader", susceptible d'avoir un effet positif sur le développement des activités agricoles dans une zone et de fournir des conseils aux autres producteurs; et iii) une articulation plus forte entre les organisations paysannes et les autres acteurs des

¹⁰ Il s'agit des engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la conférence sur le climat tenue à Paris (COP21) en 2015.

filières, qui devrait favoriser l'accroissement de la production et l'amélioration des revenus.

E. Identification et atténuation des risques

36. Les principaux risques du projet sont liés aux facteurs ci-après: les accidents climatiques et les périodes de sécheresse prolongées qui peuvent décourager les producteurs d'investir dans l'agriculture; l'étroitesse des marchés de produits vivriers et maraîchers, principalement en raison du coût élevé et de la rareté des moyens de transport entre les îles. À ces risques économiques viennent s'ajouter des risques politiques et institutionnels caractérisés par l'insuffisance des investissements publics dans le secteur agricole et le monde rural, notamment l'insuffisance des ressources humaines et financières des CRDE, limitant leurs capacités en termes d'appui-conseil de qualité aux producteurs. Enfin, sur le plan social, la motivation et la capacité des petits exploitants agricoles à investir dans leur outil productif sont limitées par les transferts d'argent de la diaspora qui représentent un filet social pour les personnes vivant au pays. Il existe aussi des risques fiduciaires en rapport avec la gestion financière; le risque inhérent au pays est "élevé"; au stade de la conception, l'évaluation initiale juge elle aussi le risque "élevé". Une fois mises en place les mesures d'atténuation mentionnées dans la section précédente, le risque sera jugé "moyen".

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

37. Le PREFER est conforme à l'approche stratégique adoptée par le FIDA à l'égard des PEID. À l'instar des autres PEID, les Comores sont caractérisées par un potentiel agricole relativement limité et un marché domestique étroit. Dans ces États, l'accent est mis sur l'apport de solutions spécifiques face aux difficultés rencontrées par les petits producteurs pour assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de vulnérabilité exacerbée par les effets du changement climatique, la fragilité de l'environnement, l'isolement des territoires et l'étroitesse du marché¹¹. L'approche adoptée dans le cadre du PREFER est en harmonie avec la note de stratégie de pays du FIDA élaborée en 2016, qui met l'accent sur les sites de production, la gestion durable des ressources naturelles et la résilience des systèmes de production agricole dans un contexte de changement climatique.

B. Alignement et harmonisation

38. Le PREFER s'inscrit dans le droit fil de la SCA2D des Comores, qui couvre la période 2015-2019. Vu l'importance que revêt le secteur agricole, le premier axe stratégique de la SCA2D est de "développer une agriculture écologiquement intensive afin d'augmenter durablement la production agricole, et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle". La priorité est accordée au développement de filières agricoles porteuses (notamment les filières vivrières pour la sécurité alimentaire). La SCA2D accorde ainsi une place importante à l'introduction et à la diffusion de techniques d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, à la gestion des ressources naturelles et au développement durable.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

39. La reproduction à plus grande échelle de la technique de l'embocagement permettra de sécuriser la base productive de 7 000 petits exploitants agricoles. Grâce aux champs-écoles paysans, les petits exploitants seront formés à des techniques améliorées de production, de protection des pentes et de gestion des ressources naturelles. Les effets cumulés des investissements en faveur de la multiplication et de la diffusion de boutures améliorées de manioc et de rejets améliorés de banane, des techniques d'amélioration de la fertilité des sols, de la protection des pentes, et de la formation aux bonnes pratiques culturelles permettront d'augmenter de

¹¹ FIDA, 2014, IFAD's approach in small island developing states: A global response to island voices for food security.

manière significative la productivité des petites exploitations. Dans le cadre du partenariat stratégique établi avec l'IITA, une assistance technique sera apportée in situ dans les activités de multiplication et de diffusion de semences améliorées et de matériel végétal de qualité pour la banane et le manioc. Enfin, toutes les principales interventions du projet concourent à renforcer l'aptitude des populations cibles à développer des actions collectives par l'intermédiaire de leurs organisations.

D. Participation à l'élaboration des politiques

40. Le PREFER contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Du fait de l'accent mis sur la production vivrière et la sécurité alimentaire, le PREFER contribuera également à la mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2016-2020 de la Commission de l'océan Indien. Dans le volet agricole de son plan stratégique, cette dernière entend: i) réduire la dépendance alimentaire des pays de l'océan Indien; et ii) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des États et renforcer la résilience de l'agriculture. À noter également que le PREFER apportera une contribution significative aux efforts déployés au niveau de l'archipel afin de réduire les gaz à effet de serre, conformément aux engagements climatiques internationaux des Comores.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

41. Un accord de financement entre l'Union des Comores et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
42. L'Union des Comores est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
43. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'Union des Comores un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à un million cent dix mille droits de tirage spéciaux (1 110 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à l'Union des Comores, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, un don d'un montant équivalant à un million cent dix mille droits de tirage spéciaux (1 110 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à l'Union des Comores un don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) d'un montant équivalant à sept cent quarante mille droits de tirage spéciaux (740 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 27 mars 2017)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Numéro du don ASAP: [introduire le numéro]

Nom du Projet: Projet Productivité des exploitations agricoles familiales et résilience (PREFER) ("le Projet")

L'Union des Comores ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ("ASAP") ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE, lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don, que le Fonds fiduciaire ASAP a accepté d'accorder un don ASAP à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE l'Emprunteur entend obtenir de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) une assistance technique aux conditions et modalités qui sont indiquées dans un accord séparé conclu entre l'Emprunteur et IITA.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ainsi qu'un don, et le Fonds Fiduciaire ASAP un don (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1 A. Le montant du prêt du Fonds est d'un million cent dix mille droits de tirage spéciaux (1 110 000 DTS).

B. Le montant du don du Fonds est d'un million cent dix mille droits de tirage spéciaux (1 110 000 DTS).

C. Le montant du don du Fonds fiduciaire ASAP est de sept cent quarante mille droits de tirage spéciaux (740 000 DTS).

2 Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.

3. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.

4. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

5. Deux comptes désignés libellés en Euro (Eur) destinés à recevoir les fonds provenant du prêt et du don du Fonds ainsi que du don du Fonds fiduciaire ASAP sont ouverts au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des Comores ou un établissement bancaire acceptable par le FIDA. Les comptes sont movimentés selon le principe de la double signature.

6. Trois comptes courants en francs comoriens (KMF) sont ouverts par le Ministère en charge des Finances dans chaque île dans un établissement bancaire acceptable par le FIDA.

7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet en monnaie locale pour un montant équivalent à environ 460 000 USD, représentant l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Projet, qui seront pris en charge par l'Emprunteur au moyen, notamment, d'exonérations des droits et taxes sur les importations selon les procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (MAPEATU).
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don du Fonds ainsi que du don du Fonds fiduciaire ASAP et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements; celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:
 - a) aucun retrait n'est effectué avant que le personnel clé du Projet (à savoir le Coordonnateur National, le Responsable Administratif et Financier, le Comptable principal) ont été sélectionnés conformément aux dispositions de l'accord de financement;
 - b) le Comité national de pilotage (CNP), les Comités régionaux de pilotage (CRP), l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) et les Unités régionales d'appui techniques (URAT) ont été créés par Arrêtés Ministériels;
 - c) un projet de Manuel de procédures administratives, financières et comptables a été soumis à approbation du FIDA;
 - d) l'Emprunteur a mis des locaux à disposition pour abriter l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) et les Unités régionales d'appui techniques (URAT).
2. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère des Finances et du Budget
Place de l'Indépendance
B.P. 324 – Moroni
Union des Comores

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Pour le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation
de l'agriculture paysanne (ASAP):

Président du Fonds international de
développement agricole
En sa qualité de gestionnaire du fonds fiduciaire pour le
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en
deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

UNION DES COMORES

Pour l'Emprunteur
Said Ali Said Chayhane
Ministre des Finances et du Budget

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert Fossoun Houngbo
Président

FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PROGRAMME D'ADAPTATION
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Gilbert Fossoun Houngbo
Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de gestionnaire
du Fonds fiduciaire pour le
Programme d'adaptation
de l'agriculture paysanne

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Population cible. Les bénéficiaires du Projet sont: i) les ménages de petits exploitants agricoles dont les superficies sont de moins de 1 ha; ii) les petites exploitations dirigées par des femmes, chefs de ménage et, iii) les jeunes, hommes ou femmes (25 à 35 ans), actifs dans le secteur agricole et les activités connexes. Le Projet touche environ 7 000 ménages particulièrement les groupes les plus vulnérables, à savoir les petits exploitants agricoles, touchant 35 000 personnes, dont 14 000 femmes (40%) et 5 250 jeunes (15%).

2. Zone du Projet. Le Projet est mis en œuvre dans 48 villages retenus répartis comme suit: 10 villages en Grande Comores, 22 villages dans l'Île d'Anjouan et 16 villages dans l'Île de Mohéli.

3. Finalité. Le Projet a pour finalité d'améliorer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Dans ce cadre, le Projet visera à accroître durablement la disponibilité alimentaire et les revenus agricoles des ménages appuyés.

3. Objectifs. Les objectifs spécifiques du Projet sont: i) améliorer la base productive, la résilience aux changements climatiques et la structuration des petites exploitations agricoles et, ii) accroître la productivité agricole des ménages ruraux ciblés.

4. Composantes. Les objectifs du Projet sont structurés autour des trois composantes techniques suivantes: i) l'amélioration de la base productive et la structuration des petites exploitations agricoles; ii) l'amélioration de la productivité agricole et de l'alimentation des ménages ruraux; et iii) la coordination et gestion du Projet.

Composante 1: Amélioration de la base productive et la structuration des petites exploitations agricoles

Cette composante vise à: i) améliorer et sécuriser le capital naturel des Exploitations agricoles familiales (EAF) pour freiner les pertes de sol par érosion et renforcer la fertilité naturelle des parcelles; et ii) structurer les producteurs autour de fonctions commençant par l'aménagement collectif de l'environnement naturel, et pouvant aller jusqu'à la valorisation de la production en passant par l'intensification des techniques de production.

Elle est organisée autour de deux sous composantes: i) la gestion durable du capital productif naturel et ii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs.

Sous-composante 1.1. Gestion durable du capital productif naturel

L'objectif de cette sous-composante est de lutter contre la dégradation de l'environnement et des sols et de restaurer la fertilité des sols de manière coordonnée au niveau des bassins versants.

Les activités portent sur: i) la conservation des eaux et du sol (CES) sur les terres en pente (banquettes, diguettes et plantations isohypses); ii) l'embocagement avec des espèces multifonctions; et iii) la mise en place d'infrastructures de captage des eaux de surface pour l'irrigation, en particulier des cultures maraîchères.

Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités des organisations des producteurs

Le but de cette sous-composante est de renforcer l'organisation des producteurs en groupements de base capables de développer une vision concertée sur la gestion et l'aménagement, voire d'assurer des fonctions économiques en matière d'accès au marché.

Les activités envisagées sont: i) l'organisation de séances d'information et de sensibilisation des producteurs et de leurs organisations sur les objectifs, l'approche et les opportunités d'appui offertes par le Projet, l'accès à des informations et formations nouvelles, l'aménagement de bassins versants, de systèmes d'irrigation, et de parcelles de production; ii) la formation fonctionnelle sur les associations dispensée aux responsables et membres des organisations paysannes (OP) sur les aspects tels que les rôles et fonctions des élus du bureau, les rôles du comité de surveillance, la gestion d'une association (bonne tenue des cahiers, gestion de la trésorerie), la planification des activités, l'évaluation des résultats, l'animation des réunions, etc.; iii) l'appui-conseil aux OP pour combler certaines lacunes et aider les OP à améliorer la gestion de leurs activités; la documentation des résultats; l'évaluation participative des résultats et la reprogrammation des activités au sein des OP et iv) l'organisation des visites-échanges entre groupements de producteurs au sein des îles pour favoriser le partage d'expériences sur le plan de l'organisation et la gestion interne des groupements, les opportunités de services et d'activités à développer, les complémentarités et synergies à développer entre acteurs

Composante 2. Amélioration de la productivité agricole et de l'alimentation des ménages ruraux

L'objectif de cette composante est d'accroître la productivité agricole et d'assurer la sécurité nutritionnelle des ménages bénéficiaires. La composante est articulée autour de quatre sous-composantes: i) formation et appui-conseil aux producteurs; ii) accès au matériel végétal amélioré; iii) facilitation de l'accès au marché et; iv) éducation et promotion de bonnes pratiques nutritionnelles.

Sous-composante 2.1. Formation et appui-conseil aux producteurs

La formation et l'appui-conseil aux producteurs se fait à travers: i) les formations de base des producteurs sur les champs écoles paysans (CEP) qui sont mis en place en milieu paysan avec le but de faciliter l'apprentissage de techniques agricoles plus performantes, appuyé par des méthodes d'animation et d'éducation pour adultes; ii) les formations spécialisées pour les producteurs plus avancés qui peuvent jouer un rôle de leader au niveau de leur groupement et de leur village; et iii) des visites-échanges entre producteurs et/ou entre OP pour faciliter un partage d'expériences et permettre aux producteurs de s'approprier plus facilement des innovations pratiquées par d'autres producteurs.

Sous-composante 2.2. Accès au matériel végétal amélioré

L'objectif est de faciliter l'accès des producteurs au matériel végétal performant et sain. Les activités suivantes sont menées par le Projet: i) la multiplication et la diffusion des boutures de manioc et des plants de variétés de bananes productives, adaptées au goût des consommateurs et tolérantes à la sécheresse et aux maladies; ii) l'appui à la mise en place dans les sites de concentration des bénéficiaires, le développement de réseaux des groupements de producteurs spécialisés dans la production de plants de bananiers et de boutures de manioc.

Sous-composante 2.3. Facilitation de l'accès aux marchés

Cette sous-composante vise à faciliter l'accès des producteurs aux marchés afin de permettre un écoulement régulier et rémunérateur des produits. Compte tenu des moyens limités du Projet et des contraintes structurelles très importantes, celui-ci agit surtout sur la formation et l'organisation des producteurs afin qu'ils puissent

créer des relations plus fortes avec des opérateurs de marché (transporteurs, revendeurs). Les appuis du PREFER portent sur: i) la réalisation d'une étude sur les opportunités de marché pour les produits ciblés (banane, manioc, oignon, tomate et carotte); ii) la formation des producteurs et des OP sur l'amélioration de la qualité des produits, les techniques post-récolte, le séchage et le conditionnement des produits; et l'adaptation de la production par rapport aux exigences et opportunités du marché; iii) l'organisation des ateliers de rencontre entre OP et opérateurs de marchés pour faciliter la mise en relation commerciale et permettre aux producteurs d'approfondir avec des professionnels tous les aspects pratiques liés au montage d'opérations commerciales; iv) la mise en place des équipements pour les opérations pilotes de transformation de manioc en cossettes et, v) l'organisation des visites-échanges intra et inter-îles sur les aspects exigence et organisation des marchés.

Sous-composante 2.4: Education et promotion de bonnes pratiques nutritionnelles.

L'objectif est de promouvoir la consommation d'alimentation diversifiée par: i) l'amélioration de la production maraichère sur les parcelles familiales et ii) le renforcement des connaissances des bénéficiaires sur les pratiques à adopter au sein des ménages pour lutter contre la malnutrition.

Dans ce cadre, les activités du Projet portent sur: i) la promotion des espèces d'intérêt nutritif à travers l'appui aux produits maraichers (tomates, oignon, carottes) et la diffusion d'arbustes de systèmes agroforestiers tels que le Moringa et les fruitiers; ii) l'éducation nutritionnelle dans le but de l'adoption des pratiques clés familiales par la diversification des aliments à haute valeur nutritive consommés au niveau des ménages; iii) l'information et la sensibilisation des populations et les ménages de la zone du projet sur les bonnes pratiques nutritionnelles, d'hygiène alimentaire et l'importance de la diversification alimentaire basée sur la valorisation des aliments produits localement.

Composante 3: Coordination et gestion du projet

Cette composante est articulée autour des activités suivantes: i) la gestion du Projet qui intègre l'ensemble de la structure de gestion du Projet, dont la coordination sera assurée par une Unité de coordination et de gestion de projet (UCGP) disposant de l'autonomie administrative et financière et la mise en œuvre dans chaque île est coordonnée par une Unité régionale d'appui technique (URAT); ii) le suivi-évaluation, et la gestion des savoirs. Il repose sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. L'agent principal du projet. Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (MAPEATU) de l'Union des Comores, en sa qualité d'Agent principal du projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du projet.
2. Comité National de pilotage (CNP)
 - 2.1. Etablissement. L'Emprunteur crée un Comité national de pilotage (CNP) du Projet par Arrêté du MAPEATU.
 - 2.2. Composition. Le CNP est présidé par le Secrétaire général du MAPEATU et comprend entre autres: i) deux représentants du MAPEATU; ii) un représentant du Ministère en charge des finances; iii) un représentant du Commissariat général au plan; iv) trois représentants des organisations paysannes à raison d'un par île et un

représentant des autres opérateurs de marchés (commerçants, transporteurs). Le CNP pourra inviter à titre consultatif des personnes qui seront à mesure d'apporter des avis techniques à ses discussions.

2.3. Responsabilités. Le CNP a pour responsabilité d'assurer le pilotage du Projet au niveau national et se réunit, au moins, une fois par an pour notamment valider les rapports d'activités annuels et les PTBA et, veiller à la cohérence des activités du PREFER avec les stratégies et politiques du pays. Le Secrétariat du CNP est assuré par le coordonnateur du projet.

3. Comités Régionaux de Pilotage (CRP)

3.1. Etablissement. L'Emprunteur crée par arrêté de l'agent principal du Projet, trois Comités régionaux de pilotage (CRP) du Projet à raison d'un comité par île.

3.2. Composition. Les CRP sont placés sous la responsabilité du Commissariat en charge de la Production. Ils sont composés de trois représentants des directions et services techniques régionaux concernés par les activités du Projet. Outre les responsables de l'administration, les CRP comprendront par île, un représentant des organisations de producteurs par zone couverte par les Centres ruraux de développement économiques (CRDE) et un représentant des autres opérateurs de marchés (commerçants, transporteurs). Les responsables des projets intervenant dans les îles seront invités à titre consultatif. Le secrétariat des CRP est assuré par le chef d'antenne du Projet.

3.3. Responsabilités. Les CRP ont pour mission de: i) examiner les rapports semestriels du Projet dans les îles et donner des orientations aux antennes régionales pour la préparation des PTBA; ii) de veiller à une cohérence, aux synergies et collaborations entre le projet et les autres projets en cours dans l'île; et iii) constituer un forum de dialogue politique, d'échanges sur les expériences et les actions à mener. Les CRP se réunissent une fois par an pour approuver le PTBA de l'île et examiner la mise en œuvre des activités. Toutefois, ils sont conviés aux concertations organisées entre les producteurs, ainsi que les rencontres entre les opérateurs de marchés et les producteurs afin d'être les porte-voix des acteurs dans le domaine du dialogue politique.

4. L'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP)

4.1. Etablissement. Une Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) est créée au sein du MAPEATU par Arrêté de l'agent principal du projet. L'UCGP est installée à Moroni (Grande Comores) et bénéficie d'une autonomie administrative et financière.

4.2. Composition. L'UCGP est composée d'un Coordinateur national, un Responsable administratif et financier (RAF), un responsable suivi-évaluation, un spécialiste en Gestion durable des terres (GTD), un Comptable, un Secrétaire de Direction et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien).

4.3. Responsabilités. L'UCGP, dotée d'une autonomie administrative et financière, est responsable de la mise en œuvre du Projet. A ce titre, elle assure la gestion et le contrôle des ressources financières ainsi que du suivi-évaluation global du Projet. L'UCGP est responsable de la préparation des PTBA, de l'organisation de leur validation dans les délais par le CRP et le FIDA, la supervision et l'évaluation des prestataires et partenaires du projet.

5. Les Unités régionales d'appui techniques (URAT)

5.1. Etablissement. Des URAT sont créées dans chaque île par arrêté du MAPEATU. Les URAT sont intégrés dans les commissariats en charge de la production de chaque île.

5.2. Composition. Les URAT d'Anjouan et de Mohéli sont composées d'un personnel cadre (agronome polyvalent, comptable, secrétaire) et d'appui (chauffeur, agent d'entretien, gardien). L'URAT de Ngazidja a un agronome polyvalent, dont les bureaux sont logés au sein de l'UCGP; elle bénéficie de ce fait du personnel administratif, financier et d'appui de l'UCGP.

5.3. Responsabilités. Les URAT sont des structures légères qui ont pour objectif le renforcement des capacités techniques et logistiques des CDRE afin qu'ils puissent apporter un appui-conseil technique aux bénéficiaires du projet dans la mise en œuvre de leurs activités de production agricoles, de conservation, de transformation et de conservation.

B. EXECUTION DES COMPOSANTES DU PROJET

6. L'exécution du Projet d'une durée de cinq ans est scindée en deux phases de 2,5 ans. Une revue à mi-parcours est organisée durant la troisième année par l'Emprunteur conjointement avec le FIDA pour déterminer les ajustements à apporter au Projet.

7. Sous la supervision de l'UCGP, les composantes 1 et 2 du Projet sont mises en œuvre par des opérateurs spécialisés, sélectionnés conformément aux procédures de passation de marchés. Les services spécialisés des divers ministères concernés par la mise en œuvre du PREFER, dont les Ministères en charge de l'agriculture et l'environnement contribuent également à la mise en œuvre. Des protocoles d'accord faisant office de contrat d'objectifs sont établis avec des partenaires institutionnels à savoir: i) les CRDE pour les formations techniques des producteurs, la facilitation de l'apprentissage dans les champs-écoles paysans (CEP) et le conseil techniques aux bénéficiaires; ii) IITA pour l'introduction et l'évaluation du matériel végétal amélioré de banane et de manioc et le renforcement des capacités des CRDE, des producteurs et de la recherche pour la mise en place des systèmes semenciers, la lutte intégrée contre les maladies et la gestion post-récolte; iii) l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) pour l'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités de recherche action participative et adaptative sur les variétés améliorées de banane et du manioc conformément au protocole d'accord signé entre l'IITA et l'INRAPE. Des contrats de prestation de service sont mis en place avec les opérateurs privés (ONG, bureaux d'études, consultants indépendants, organisations paysannes, etc.) sélectionnés en fonction de critères techniques et d'expertises dans le domaine d'intervention recherché, mais également de fiabilité et de professionnalisme.

8. Les manuels du Projet

8.1. Manuel d'opérations. L'UCGP prépare le Manuel d'opérations du Projet, lequel comprendra:

- les critères d'identification et de sélection des activités et investissements du Projet;
- les mesures permettant d'assurer une gestion efficace et transparente du projet, le suivi et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- les termes de référence du personnel clé du projet et des prestataires de service.

8.2. Manuel de procédures administratives, financières, et comptables. L'UCGP prépare un manuel qui détaillera les modalités de gestion administratives, financières, et comptables du Projet ainsi que les procédures de passation de marchés.

8.3. Manuel de suivi-évaluation. L'UCGP prépare un manuel de suivi-évaluation qui tient compte des exigences du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt du Fonds, du don du Fonds et du don du Fonds Fiduciaire ASAP.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt du Fonds, du don du Fonds et du don du Fonds Fiduciaire ASAP ainsi que le montant du prêt du Fonds, du don du Fonds et du don du Fonds Fiduciaire ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

	Catégories	Montant alloué au titre du Prêt FIDA (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don FIDA (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don ASAP (exprimé en DTS)	Pourcentage
I.	Équipements et Matériels	90 000	90 000	50 000	100% HT
II.	Formations	200 000	200 000		100% HT
III.	Services de consultant	230 000	230 000	60 000	100% HT hors contribution de l'emprunteur
IV.	Don et subvention	180 000	180 000	500 000	100% HT et hors contribution beneficiaries
V.	Salaire et indemnités	250 000	250 000	60 000	100%
VI.	Fonctionnement	50 000	50 000		100% HT
	Non alloué	110 000	110 000	70 000	
	TOTAL	1 110 000	1 110 000	740 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

La Catégorie I "Équipements et Matériels" inclut aussi les travaux pour un montant de 30 000 DTS.

La Catégorie III "Services de consultant": ces ressources allouées au titre du prêt, du don FIDA et du don ASAP sont essentiellement pour les composantes 2 et 3 et comprennent les coûts prévus pour i) génie civile et rural, ii) équipements et moyens de transport, iii) prestations de services des consultants et iv) formation et ateliers.

La Catégorie IV Don et subvention: ces ressources sont allouées afin d'améliorer l'accès de petites exploitations agricoles soit au matériel végétal performant et adapté, soit aux technologies de lutte contre l'érosion en zone de pente et de protection de moyens de subsistance.

Don ASAP: ces ressources sont allouées à la "gestion durable du capital productif naturel" - sous-composante 1.1.

2. Coûts de démarrage.

Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage encourus, avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits mais après l'entrée en vigueur du présent Accord, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 50 000 Eur.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt, du compte du don du Fonds et du compte de don du Fonds Fiduciaire ASAP si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, sur la base de contrats renouvelables dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet. Dans un souci d'efficacité et afin de diligenter la mise en œuvre de PREFER, le Coordonnateur du Projet est un cadre qui aura activement contribué à la conception de PREFER et ayant une expérience prouvée dans la coordination des projets financés par les bailleurs de fonds multilatéraux. Le recrutement des cadres principaux du Projet et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion des cadres principaux du Programme et du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

2. Egalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs clés (*:Sygri)	Situation de référence ¹²	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsable	Suppositions
But: Sécurité alimentaire, nutritionnelle et moyens d'existence des populations rurales pauvres améliorées	-l'indice d'accumulation de biens - Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	A déterminer par l'enquête de référence 32% d'enfants de moins de 5 ans en état de malnutrition chronique	Malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans < 26%	Augmentation de 10% pour 50% des ménages ciblés Malnutrition chronique enfants de moins de 5 ans < 20%	Etudes RIMS de base ; enquête de référence et d'impact EDS- MICS	Années 1 et 5	UCGP	Stabilité politique;
Objectif de développement: Disponibilité alimentaire et revenus agricoles durablement accrus au niveau des ménages appuyés	-la quantité de produits par spéculation ciblée -Augmentation moyenne de 20% des revenus agricoles dans les ménages ciblés	banane: 3700 t manioc: 4000 t Tomates: 0,7t; Oignons: 7t Carottes: 6.4t - Revenu (voir enquête de référence)		banane: 9500 t manioc: 10000t Tomates : 28.4t; Oignons: 20.2t Carottes : 15t	Enquête annuelle Rapports de missions et d'activités	Annuelle	UCGP Ministère en charge de la Production	Bénéficiaires adoptent les techniques et technologies adaptées.
Effet 1. La base productive et la structuration des petites exploitations agricoles sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations familiales dont la résilience climatique est accrue¹³ (RIMS 1.8.6) • Nombre de ménages bénéficiaires dont 40% de femmes et 15% de jeunes touchés. 	A confirmer par l'enquête de référence 0	460 ha 60 OP • 3500 ménages	1 380 ha 135 OP • 7 000 ménages	Enquête annuelle Rapports de missions et d'activités	Annuelle	UCGP	Les exploitants disposés à aménager de manière systématique et appropriée leur terroir.
Produit 1.1. Les superficies agricoles sont protégées de l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies embocagées. • Superficies de forte pente/ padza protégée dont services écosystémiques restaurés (RIMS1.1.17) • Superficies bénéficiant de systèmes d'irrigation efficaces en eau (proxy RIMS 1.2.11) 	467 ha embocagées par le PNDHD	350 ha additionnels 110 ha 6 ha	1 100 ha additionnels 170 ha 12 ha	Enquête annuelle Rapports de missions et d'activités	Annuelle	UCGP	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs (trices) intéressés aux techniques GDT. • Matériel végétal disponible à temps; Contrats de solidarité respectés.

¹² La plupart des valeurs des indicateurs de référence seront fournis par les études spécifiques à réaliser au démarrage du projet

¹³ Une exploitation familiale est considérée comme plus résiliente au climat si elle bénéficie d'au moins deux des actions suivantes : (i) parcelle embocagées et pratique anti érosive dans la parcelle, (ii) utilisation de variétés de manioc ou banane tolérantes aux maladies et au stress hydrique, (iii) les terres de forte pente/padza en amont de leurs exploitations sont protégées contre l'érosion, (iv) exploitation d'une parcelle en irrigation efficace en eau

Résumé descriptif	Indicateurs clés (*:Sygri)	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsible	Suppositions
Produit 1.2. Capacités organisationnelles des producteurs renforcées	Nombre de personnes formées*.	0	745	1 080		Annuelle	UCGP	Les producteurs s'impliquent dans tous les segments de la production
Effet 2. La productivité agricole et l'alimentation des ménages ruraux sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des rendements / ha par spéculation Score de diversité alimentaire des ménages (SDAM) 	Banane: 5,95 t/ha Manioc: 6,8 t /ha Tomate: 6 t/ha Oignon: 4 t/ha Carotte: 3,6 t/ha	Banane: 10,2 t/ha; Manioc: 11,9 t/ha; Tomate: 11,25 t/ha; Oignon: 6,4 t/ha; Carotte: 5,9 /ha	Banane: 12,75 t/ha ; Manioc: 14,45 t/ha Tomate: 13,5 t/ha Oignon: 9,6 t /ha; Carotte: 7,2 tg/ha		Annuelle	UCGP	Pas de catastrophes naturelles.
Produit 2.1. Les producteurs ont accès à du matériel végétal amélioré	% des ménages ciblés qui parviennent à satisfaire leurs besoins matériel végétal amélioré	Négligeable		70%	Rapport d'activités du projet Rapport de supervision	Annuelle	UCGP	IITA apportera appui technique en multiplication matériel végétal.
Produit 2.2. Les producteurs maîtrisent les techniques de production durables	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant reçu une formation : de base ; spécialisée. Nombre de personnes ayant participé à une visite-échange. 	0	1 440 ; 225 90	4 560 ; 450 270	apport d'activités du projet	Annuelle	UCGP	<ul style="list-style-type: none"> Matériel végétal amélioré disponible à temps et contrats de solidarité respectés.
Produit 2.3. Les producteurs ont un accès facilité au marché	<ul style="list-style-type: none"> % des produits commercialisés au niveau des exploitations. Quantité de cossettes de manioc produites/an. 	20% 0	10 t additionnelles	50% 60 t additionnelles	Rapport d'activités du projet Rapport de supervision	Annuelle	UCGP	<ul style="list-style-type: none"> Opérateurs de marché intéressés de faire contrats d'approvisionnement avec les producteurs.
Produit 2.4. Les ménages sont formés à la dimension nutritionnelle de l'alimentation	Nombre de personnes formées aux bonnes pratiques nutritionnelles*	A déterminer à la suite de l'enquête de référence			apport d'activités du projet	Annuelle	UCGP	

Les indicateurs de personnes sont à désagréger par sexe et par âge quand cela est possible. La cible étant d'atteindre dont 40% de femmes et 15% de jeunes.